

Commission Régionale de la Forêt et du Bois

Compte rendu de la réunion du 6 juillet 2017

La commission régionale de la forêt et du bois co-présidée par Mme Clotilde EUDIER, vice-présidente du conseil régional et M. Paul MENNECIER, directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, s'est réunie le 6 juillet 2017 à 14 h à l'Abbaye aux Dames à CAEN.

M. MENNECIER constate que le quorum est atteint.

Étaient présents (* avec droit de vote) :

M. AILLARD Sylvain*	SCIC Bois Bocage Énergie
M. BEAUVAIS Vincent	Fédération des Chasseurs de l'Orne
M. BOUDESSEUL Nicolas	Biocombustibles
M. BOURRE Thierry*	Représentant des ETF
M. BRIERE Alain*	Maire de Bourg Saint Léonard
M. CABIN Christian*	FGA CFTD
M. CARDON-DUBOIS Frédéric	Conseil Régional
M. CHENTRIER Pascal	COFOROUEST
Mme CHEVILLOT Violette	DDT de l'Orne
M. COUKA Antoine*	Office National des Forêts – Agence de Rouen
M. DENIS François*	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
M. DOUCHET Stéphane*	DREAL
M. DUYCK Daniel*	Syndicat des propriétaires sylviculteurs Calvados-Manche
Mme FERRIER Laure	FNCOFOR
M. FLEURY Mathieu*	BIOMASSE Normandie
M. HAUCHECORNE Ludovic*	Agence Normande des Experts Forestiers
Mme LARDILLEUX Sophie*	DREAL
M. LATHAM Amaury*	Centre Régional de la Propriété Forestière
M. LECLERCQ Jean-Marie	ProfessionsBois
M. LEDUC Albin	DRAAF
M. LEMARCHAND Marc*	Chambre de Commerce et d'Industrie région Normandie
M. LEMONNIER Samuel	Pépinières LEMONNIER
M. LEREBoullet Pierre*	Syndicat des propriétaires sylviculteurs de Seine-Maritime
M. LETOUZE Frédéric	IGN
M. LEVILLAIN Gérard*	Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normandie
Mme LOBRÉAUX Odile	DRAAF
M. LORIQUE Nicolas	Centre Régional de la Propriété Forestière
Mme MAROIS Marie	Conseil Régional
Mme MOLLARET Marie-Emilie*	ADEME
M. MOREAU Cyrille*	Métropole Rouen Normandie
M. MORVAN Xavier	Centre Régional de la Propriété Forestière
Mme NAVARRO Nathalie*	Chambre régionale des métiers et de l'artisanat
Mme OUALLET Julia	Conseil Régional
Mme PORQUET Isabelle	DRAAF
M. RIBOULET François*	Groupement régional des Associations de Protection de l'Environnement
M. ROGER Jacky*	Fédération Départementale des Chasseurs de l'Eure
Mme SANNER Geneviève*	DRAAF

Etaient excusés :

Mme BALAGUER Valérie	Conseil départemental de la Manche
M. BARBAY Claude*	HNNE
M. BOULAY Olivier	ProfessionsBois
M. CHAUVET Patrick*	Vice-Président – Conseiller départemental de Seine- Maritime
M. DEJEAN de la BATIE Hubert*	Conseil Régional
M. GAHERY Pascal	Conseil départemental de l'Orne
M. GOURDEAU Jean*	Comité régional de tourisme équestre
M. HUREL François*	Centre Régional de la Propriété Forestière
Mme JOIN-LAMBERT Marie-Christine*	Vice-Présidente – Conseillère départementale de l'Eure
M. LEMONNIER Michel*	Pépinières LEMONNIER
M. LE PICARD Cyril*	COFOROUEST
M. MATOUK Florent*	DIRECCTE
M. PIQUET Christian*	ProfessionsBois
M. TILMANT Loïc*	Société Normande d'Usinage Bois

L'ordre du jour était le suivant :

1. Approbation du compte rendu de la CRFB du 6 décembre 2016
2. Projet de règlement intérieur de la CRFB
3. Programme Régional de la Forêt et du Bois
 - Etat d'avancement des travaux d'élaboration
 - Premiers travaux sur l'Évaluation Environnementale Stratégique (EES)
4. Propositions pour une nouvelle politique du Conseil régional en soutien à la filière forêt-bois
5. Travaux du comité sylvo-cynégétique
6. Arrêté « Matériels Forestiers de Reproduction »
7. Informations sur le projet Forêt Bouge
8. Questions diverses

1. Approbation du compte rendu de la CRFB du 6 décembre 2016

Le compte-rendu de la CRFB du 6 décembre 2016 est approuvé.

2. Projet de règlement intérieur de la CRFB

Le projet de règlement intérieur présenté ne fait l'objet d'aucune remarque.

Il est adopté.

3. Programme Régional de la Forêt et du Bois (PRFB)

M. MENNECIER remercie l'ensemble des participants des groupes travail qui contribuent avec assiduité aux réunions malgré un rythme soutenu.

Mme SANNER rappelle que la commission est chargée, notamment, d'élaborer le programme régional de la forêt et du bois qui aura une durée de 10 ans et également d'élaborer le contrat de filière. Ce dernier aura une durée de 3 ans, et sera donc renouvelé au cours de la vie du PRFB.

Sur la méthodologie, les deux groupes de travail prévus lors de la commission du 6 décembre 2016 ont été mis en place :

GT1 « économie de la filière », co-animé par la Région Normandie et ProfessionBois

GT2 « gestion durable de la forêt et de la ressource en bois », co-animé par le CRPF et la DRAAF.

Les groupes de travail ont également organisé quelques ateliers pour traiter de thèmes spécifiques, en invitant des acteurs particuliers.

Le travail est coordonné par un comité de pilotage composé de représentants de 5 structures : Région Normandie, ProfessionsBois, CRPF, ONF et DRAAF. Il organise le calendrier, les échanges et synthèses et se charge de la rédaction du programme.

Le point sur l'avancement des travaux d'élaboration du programme régional de la forêt est du bois est présenté à la commission par les différents animateurs des groupes de travail.

Les thèmes abordés dans les réunions organisées sont présentés ci-dessous.

Thème	Description
a) mobilisation de la ressource	Capacité de la forêt à offrir des coupes de bois dans un cadre de gestion durable et de respect des équilibres écologiques
b) récolte	Activités de bûcheronnage et de débardage jusqu'à une route accessible par un camion
c) approvisionnement des entreprises de 1 ^{ère} transformation	Besoins en bois des entreprises, en fonction des usages, et adéquation entre ces besoins et la ressource que l'on peut mobiliser
d) transport et dessertes	Transport en forêt puis sur le réseau public des bois ronds ou broyés jusqu'aux entreprises utilisatrices
e) marchés et 2 ^{ème} transformation	Demande en produits bois à valeur ajoutée, et plus généralement marchés des produits bois
f) renouvellement	Renouvellement de la forêt, état de bonne santé et pour partie adaptation au changement climatique
g) animation de la filière	Actions collectives qui peuvent concourir à la bonne santé économique de tous les acteurs, dans le souci du respect des enjeux environnementaux et sociaux

Pour chacun de ces thèmes, un constat est présenté, des questions sont posées et des orientations ou pistes d'action esquissées.

Thème	Questions	Orientations-pistes d'action
RESSOURCES MOBILISABLES	<p>Où peut-on mobiliser du bois</p> <p>Dans quelles conditions</p>	<p>Augmenter la récolte en forêt privée</p> <ul style="list-style-type: none"> * dynamiser les forêts avec document de gestion durable * augmenter la couverture en document de gestion durable * améliorer la desserte <p>développer la contractualisation (vente des bois)</p> <ul style="list-style-type: none"> * regrouper la petite propriété <p>Trouver l'équilibre forêt-gibier</p>
b) RECOLTE DES BOIS	<p>Quel avenir pour les entreprises qui assurent la récolte</p> <p>Comment réduire l'impact sur les sols et le milieu</p> <p>Comment faire comprendre les coupes à la société</p>	<p>Entreprises : structurer, accompagner, former</p> <p>Lutter contre le travail dissimulé</p> <p>Matériels : moins lourds, mieux adaptés ; expérimenter et soutenir les investissements</p> <p>Pratiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> * installer et utiliser des cloisonnements * adapter les travaux à la sensibilité des sols <p>Des stockages intermédiaires pour éviter le travail à flux tendu en forêt</p> <p>Mieux communiquer auprès du grand public et des élus</p>
FORMATION	<p>Comment respecter la hiérarchie des usages</p> <p>Comment réguler la demande en bois pour conforter les opérateurs</p> <p>Comment bien évaluer cette demande</p> <p>Comment faire en sorte que toutes les parties de l'arbre soient bien valorisées</p> <p>Comment gérer la baisse de l'offre en bois résineux</p>	<p>Rencontres et échanges réguliers entre opérateurs</p> <p>Améliorer la connaissance des besoins et des flux</p> <p>Diversifier les modes de ventes</p> <p>Utiliser l'export comme facteur de valorisation</p> <p>Définir un niveau objectif de transformation des peuplements en essences résineuses (notamment)</p>
DESSERTES	<p>Comment optimiser le réseau de desserte et la logistique</p> <p>Comment simplifier l'accès aux aides de desserte</p>	<p>Desserte interne des forêts:</p> <ul style="list-style-type: none"> * étudier des dispositifs de soutien complémentaires aux dispositifs existants * optimiser l'utilisation de la desserte actuelle * raisonner la desserte à l'échelle d'un massif * informer les collectivités de la nécessité de desservir les forêts pour pouvoir sécuriser la sortie des bois <p>Transport sur routes:</p> <ul style="list-style-type: none"> * réviser les arrêtés bois ronds, pour les harmoniser et les pérenniser * lever les points noirs sur la voirie communale

Thème	Questions	Orientations-pistes d'action
e) MARCHES et 2de TRANSFORMATION	<p>Comment mettre en valeur les essences et les produits normands</p> <p>Comment progresser dans la caractérisation des produits</p> <p>Quel marketing et développement pour déclencher l'investissement</p>	<p>Mettre en place une communication « vitrine » des essences et produits normands.</p> <p>Mieux communiquer auprès des maîtres d'ouvrage et d'œuvre en faveur du matériau bois</p> <p>Soutenir les démarches de R&D et les transférer</p> <p>Valoriser l'intérêt du stockage de carbone dans les produits en bois</p> <p>Structurer l'offre en matériaux bois et développer les réseaux de distribution</p>
ELLEMERENOUV) NT	<p>Quel niveau de renouvellement souhaitable</p> <p>Avec quelles modalités : régénération naturelle ou plantation</p> <p>Quelles essences</p> <p>Comment gérer la crise du Frêne</p>	<p>Préserver la diversité des sylvicultures et des essences</p> <p>Poursuivre les expérimentations de nouvelles essences et l'effort de migration assistée</p> <p>Des diagnostics fins sol/climat pour les chantiers de plantations</p> <p>Anticiper les besoins en plants</p> <p>Trouver l'équilibre forêt gibier</p> <p>Maintenir un haut niveau de veille sanitaire des forêts</p> <p>Suivre et participer aux travaux de la recherche forestière sur l'adaptation au changement climatique</p> <p>Pour le frêne, observer l'émergence d'arbres résistants et les préserver</p>
ANIMAT(g) ON FILIERE	<p>Quelle consolidation possible pour la filière bois normande, et à quelle échelle</p> <p>Comment garantir la pérennité d'une animation territoriale et l'implication des élus</p>	<p>Garantir et développer l'esprit de filière de l'amont à l'aval (complémentarité des différents acteurs)</p> <p>Établir un plan de communication offensif pour rendre visible ou lisible les actions de la filière</p> <p>Mise en place du dispositif « La Forêt Bouge »</p> <p>Réfléchir à une animation a minima des territoires</p>

Les thèmes restants à aborder ou à approfondir (au cours du second semestre 2017) dans la poursuite des travaux sont les suivants :

Thème	Description
Stratégies pour la construction bois	Stratégies d'industrialisation pour l'offre de construction bois – Maîtrise d'ouvrage
Accueil du public	Concerne plus particulièrement la forêt publique – Diversité des activités qui se pratiquent en forêt - Perception du milieu forestier par le grand public et ses attentes
Biodiversité forestière	Protection de la biodiversité « ordinaire » ou remarquable, des habitats naturels forestiers, et aménités forestières (qualité de l'air, de l'eau, des paysages...)
Bocage	Liens entre forêt et bocage, et synergies - Mise en valeur des bois de haie
Cadrage des orientations sylvicoles	Techniques de gestion des forêts sur des bases de long terme

Dynamisation des documents de gestion durable	Intentions de récoltes dans les documents de gestion durable des forêts privées - Réalisation des programmes de coupes et travaux
Résineux	Place des essences forestières résineuses dans les forêts de Normandie très majoritairement feuillues (85%), et impact des plantations résineuses sur les milieux forestiers

L'évaluation environnementale et stratégique (EES) du Programme est en cours et se poursuit. Le CEREMA en charge de l'EES a suivi les travaux des groupes de travail. L'état des lieux initial de l'environnement devrait être présenté en groupe de travail en septembre. Le CEREMA réalise actuellement des entretiens individuels avec les principaux acteurs.

Débats

Mme MOLLARET demande si l'animation de la filière fait référence aux appels à projets dynamic bois.

Mme OUALLET répond que c'est le cas pour partie, mais pas uniquement, car l'animation de territoires de projet existe au travers des chartes forestières de territoires ayant bénéficié de soutiens financiers publics.

M. DUYCK approuve la méthode appliquée, qui a permis à tout le monde de s'exprimer. Il souligne le fait que pour la poursuite des travaux, il sera nécessaire d'évaluer les moyens publics à mettre en œuvre. Il demande dans quels délais il sera possible de connaître les moyens mis en face des ambitions du programme.

Mme SANNER répond que le financement sera vu au travers du contrat de filière.

4. Propositions pour une nouvelle politique du Conseil régional en soutien à la filière forêt-bois

Mme EUDIER précise qu'il s'agit d'une politique sur 3 ans 2018-2020.

Mme OUALLET présente les 5 axes principaux dont un transversal de la politique de soutien :

- Axe N°1 : Mieux valoriser les produits issus de la forêt normande dans le respect des usages (BO > BI > BE)
- Axe N°2 : Améliorer la compétitivité de la filière et son économie
- Axe N°3 : Renforcer les compétences des acteurs de « la filière »
- Axe N°4 : Mieux gérer durablement la ressource forestière
- Axe N°5 (transversal) : Rendre visible et dynamique la filière bois normande

La politique forêt sera lancée mi-octobre pour un vote en assemblée permanente de décembre 2017. Au besoin, des échanges bilatéraux et/ou téléphoniques courant été et septembre peuvent avoir lieu et au regard de la méthode de travail choisie, des questions et des ambitions restent ouvertes et questionnables à ce jour.

En annexe du compte-rendu, une note plus complète sur la présentation des axes.

Débats

M. MOREAU demande si le dispositif d'aide IDEE INNOVATION est valable pour tout type de maître d'ouvrage et si les promoteurs privés pourront en bénéficier. Il demande également si la formation des fonctionnaires (des collectivités) est possible en plus de celle des élus.

Mme OUALLET répond que les promoteurs privés et publics pourront être éligibles à IDEE INNOVATION), mais que les fonctionnaires ne peuvent pas bénéficier de la mesure 1.1 ; la formation des fonctionnaires des collectivités pourrait toutefois être une action du contrat d'objectifs.

M. FLEURY rappelle l'exemplarité de la Région en matière de politique de développement de l'utilisation du bois énergie et espère qu'elle sera poursuivie. Il signale qu'une difficulté subsiste dans le raccordement des lycées aux réseaux de chaleur, et souhaite que la Région étudie cette question.

M. DUYCK remarque que les dispositifs d'aides présentés sont touffus, et qu'ils semblent compliqués. Il souhaiterait qu'il y ait une personne référente pour orienter et conseiller les porteurs de projets.

Mme MAROIS répond que Mme OUALLET est cette personne référente dédiée à la politique forestière et l'interlocutrice des différents acteurs. Elle précise qu'un guide des aides va être produit début 2018. Il accompagnera le lancement « officiel » des soutiens publics de la Région à la filière forêt bois.

Mme SANNER ajoute qu'il était aussi question que l'ensemble des soutiens possibles (tous financeurs) soit transmis et centralisés par ProfessionsBois (qui continuera à renseigner les entreprises).

M. RIBOULET remarque que la biodiversité a disparu au niveau des stratégies ; le GRAPE exprime son inquiétude concernant les préoccupations environnementales. Il constate qu'il n'y a rien de nouveau dans cette politique et exprime le souhait de mesures pour protéger et favoriser la biodiversité afin d'équilibrer les dispositifs d'aides proposés à la filière.

Mme MAROIS répond qu'il en sera fait écho auprès de la DEDDE (Direction Environnement, Développement Durable). Cette question pourra être étudiée dans le cadre de la conditionnalité des aides FEADER ou du moins des critères de sélection de performance environnementale affichés actuellement dans les aides FORET.

M. RIBOULET demande qui va s'occuper de la biodiversité et porter le message aux propriétaires privés. Actuellement, aucun lien n'est fait. Il souhaite de la conditionnalité, et l'incitation pour les filières à travailler sur certains problèmes (comme la diversification des essences, la qualité des sols, etc).

Mme MAROIS répond que les chèques conseils vont permettre d'agréer des prestataires de service qui doivent se faire connaître. Cependant, elle reconnaît qu'au niveau de la Direction Agriculture et Ressources Marines (DARM), l'accent est mis sur le volet économique. Le GRAPE peut également être associé en tant que partenaire technique au besoin.

M. MENNECIER complète en indiquant qu'un certain nombre de sujets importants, dont la biodiversité, ne figurent pas dans la politique forêt-bois du Conseil régional qui met plus l'accent sur les aspects économiques, mais que ces sujets seront inscrits dans le PRFB et le contrat de filière.

M. LEREBoullet souligne le fait que la Région gère les lycées agricoles et forestiers. Il constate un déficit chez les opérateurs de personnes techniques bien formées dans la filière bois, or la formation professionnelle est nécessaire pour avoir une filière économique qui fonctionne bien. Il demande s'il est envisagé de faire quelque chose.

Mme MAROIS répond que le service en charge de la formation travaille à ce sujet.

M. COUKA informe la commission que l'ONF va conventionner avec les lycées agricoles et forestiers pour attirer des apprentis de qualité dans cette filière et pour renouveler les personnels techniques qui partent en retraite.

M. AILLARD constate un manque criant dans les écoles d'enseignement sur la biodiversité, l'écologie, le bois de forêt ou de bocage. Pour le bocage, le label bois bocager est développé dans un souci de prise en compte des enjeux environnementaux. Il souhaite apporter sa contribution aux travaux sur ce thème.

Mme SANNER répond que la SCIC BOIS BOCAGE ENERGIE sera associée aux travaux sur le bocage.

5. Travaux du comité sylvo-cynégétique

Mme SANNER rend compte de l'avancement des travaux du comité sylvo-cynégétique.

Le comité a été installé le 23 mai 2017 sous la présidence de Mme EUDIER et M. MENNECIER.

Ce premier comité a été l'occasion de préciser le champ des missions dévolues, d'évoquer sa contribution à l'élaboration du PRFB, et de proposer une méthode de travail.

Il a permis d'engager déjà quelques débats, et de constater les différences qui peuvent être importantes entre les cinq départements normands.

Entre les réunions formelles prévues une ou deux fois par an, des réunions de travail seront organisées, avec les experts nécessaires.

Une première réunion de travail s'est tenue le 30 juin 2017 pour entreprendre et partager un état des lieux : collecte de données à l'échelle régionale, spatialisation, échanges sur les expérimentations locales.

Une nouvelle réunion formelle est envisagée à la fin de l'année (novembre).

La fédération des chasseurs de Seine Maritime informe la commission du séminaire « EquiForce 76 » qui s'est tenu le 27 juin 2017 à l'hôtel de Région à Rouen. Ce séminaire a permis de présenter les travaux de recherche conduits en Seine-Maritime.

6. Arrêté « matériels forestiers de reproduction » (MFR)

Mme PORQUET présente le projet et son contexte. Il s'agit des conditions d'éligibilité aux aides d'Etat pour les plantations forestières.

Ce projet vise à remplacer les deux arrêtés de Haute et de Basse-Normandie et s'inscrit donc dans leur continuité. Il se base sur les derniers conseils des organismes de recherche forestière et apporte une prise en compte plus importante du changement climatique.

Il est établi conformément à l'instruction technique de novembre 2016.

Pour l'instant le projet présenté n'a pas pour objectif d'être étendu pour toutes les plantations, car cela aurait nécessité une plus large concertation. Il ne s'applique pas aux projets expérimentaux suivis par des organismes de recherche.

Il est composé de 4 annexes.

Annexe 1 : Liste des essences objectifs et d'accompagnement

Débats

Les Mélèzes : détection récente du *Phytophthora ramorum* en Bretagne. Ce champignon a causé une mortalité importante des mélèzes du Japon en Angleterre. Les mélèzes d'Europe et hybride y sont également sensibles.

Le département santé des forêts va sortir des recommandations, et les mélèzes seront fort probablement retirés de la liste. Le *Phytophthora ramorum* n'est pas spécifique aux mélèzes, il peut impacter d'autres arbres forestiers, et il est présent sur les arbustes d'ornement, notamment les rhododendrons.

M. LECLERCQ pense qu'il est prématuré de retirer le mélèze aujourd'hui, car il y a eu un seul cas en Normandie, et qu'il faut faire attention à ne pas prendre trop vite un principe de précaution.

Mme PORQUET répond que pour des questions sanitaires, et s'agissant de plantations subventionnées, il est important de suivre les recommandations.

M. LEMONNIER confirme la présence du *Phytophthora ramorum*, qui impacte surtout le mélèze du Japon. Il souhaite qu'on attende la communication de l'INRA sur le sujet, et pense qu'il faut prendre du recul avant de décider de le retirer.

L'Épicéa de Sitka : il reste préconisé dans presque toute la région Normandie, sauf la syvo-éco-région du Perche ; dans les faits, certaines zones avec pluviométrie faible ne sont pas favorables à cette essence (notamment sud est de l'Eure).

M. LECLERCQ souligne les intérêts de cette espèce : un cycle court de production (30 – 40 ans), un bon comportement sur des sols engorgés, une relative résistance à la dent des cervidés.

M. DUYCK confirme les propos de M. LECLERCQ et indique qu'il faut rester prudent par rapport à certaines stations qui ne sont pas favorables.

L'épicéa commun : il n'est plus recommandé en Normandie (lecture de l'extrait des conseils d'utilisation en Normandie).

Douglas : un panel important de vergers à graines améliorés et qui passeront bientôt dans la catégorie « testée » est disponible. Le verger Californie n'est pas recommandé en Normandie car s'il est potentiellement plus résistant à la sécheresse, il est en revanche très sensible aux gelées de printemps.

Autres essences

- Certaines espèces de la liste d'accompagnement pourraient être mise en essences objectif : (érable plane, chêne pubescent ...)
- Certaines essences actuellement non réglementées par le code forestier pourraient être intéressantes : *Sequoia sempervirens*, thuya...

Annexe 2 : Densités minimales pour les plantations en plein

Il s'agit d'une préconisation nouvelle établissant un plancher pour les plantations en plein.

Débats

Les densités proposées font l'objet de débats, un plancher plus bas étant demandé par les syndicats de propriétaires forestiers et le CRPF.

Mme PORQUET précise qu'il s'agit bien de plancher pour des plantations en plein. Il est important de pouvoir disposer d'une diversité d'individus, permettant une sylviculture.

Annexe 3 : Provenances

Pour le choix des provenances, les principes généraux sont les suivants

- Essences locales : prendre des origines proches mais recommandations nouvelles sur la migration assistée (planter plus au nord des origines du sud pour accompagner le changement climatique)
- Autres essences : meilleure origine disponible en général sur des critères de production de bois

Les provenances sont élargies au maximum en fonction des conseils prodigués par les organismes de recherche.

Annexe 4 : Normes dimensionnelles - Sujet non abordé.

Conclusion des échanges

Le débat est riche et ne peut être conduit jusqu'au bout dans le cadre de cette réunion.

M. MENNECIER propose que l'on creuse la question collectivement. Un groupe de travail électronique ou physique sera organisé par la DRAAF pour affiner le projet et répondre à toutes les questions techniques qui se posent encore. Le projet affiné pourra être soumis par courrier à l'avis de commission régionale.

7. Informations sur le projet Forêt Bouge

Mme LOBREAUX informe la commission du projet « FORET BOUGE », soutenu par le MAA et le CNPF, et qui va être déployé en Normandie.

Pour accompagner les objectifs du Programme national de la forêt et du bois, mais aussi les actions du contrat de filière et du Plan recherche et innovation filière forêt bois 2025, la mise en place de nouveaux outils est nécessaire. Ainsi, à partir de l'expérience positive du site : "Bois d'Auvergne" (www.boisdauvergne.com), quatre régions pilotes dont la Normandie ont participé aux réflexions pour le développement du site "La Forêt Bouge".

Il s'agit d'une plate-forme internet de services, destinée aux propriétaires forestiers pour la gestion de leur patrimoine et aux professionnels.

L'objectif est de donner accès à un socle d'informations administratives, techniques et juridiques tout en restant simple et attractif pour une prise d'intérêt du propriétaire vis-à-vis de son patrimoine forestier et aussi de faciliter les relations entre les propriétaires et les acteurs de la filière.

Le site est de niveau national et ensuite décliné en 12 guichets régionaux.

Un comité de suivi opérationnel régional a été mis en place en 2016. Il comprend le CRPF Normandie, la DRAAF, ProfessionsBois et l'Union régionale Fransylva.

Un Comité de pilotage a été mis en place en juin 2016 et il y a eu une première réunion de présentation et de recueil des observations sur le projet, dans le cadre de la désignation de la Normandie en tant que région pilote.

La plate-forme s'organise autour de 6 modules et services proposés et pourra faire l'objet de compléments ultérieurs.

Un déploiement dans toutes les régions est prévu pour fin 2017. Aussi, une réunion du comité de pilotage normand va être organisée cet automne.

M. CHENTRIER considère que c'est un très bon outil pour une prise de conscience mais qu'il peut être dangereux pour le propriétaire non averti qui pourrait penser qu'il peut gérer sa forêt de façon autonome. Il ne faut pas avoir l'effet inverse de celui recherché et être vigilant. L'objectif est la mutualisation et le regroupement des propriétés.

M DUYCQ souhaite que quelqu'un puisse guider les moins avertis, un référent, et aussi s'assurer du suivi de l'outil.

Mme LOBREAUX explique que la plate-forme a pour objectifs d'apporter de l'information, des recommandations, des outils aux propriétaires Pour la région, il a été retenu de mettre en avant la nécessité de passer par un gestionnaire. La prochaine réunion du comité de pilotage permettra d'échanger sur ces premières remarques.

8. Questions diverses

M. HAUCHECORNE signale les difficultés de paiement pour les dossiers d'aides en cours, les outils de paiements n'étant pas encore opérationnels. Les délais sont trop longs.

Mme MAROIS répond que les outils sont en fonctionnement maintenant et que les difficultés ont été résolues

Mme LOBREAUX précise que les agents instructeurs des DDTm l'ont alertée sur de nouveaux dysfonctionnements.

M. RIBOULET demande à être associé aux différents ateliers qui s'ajoutent aux réunions des groupes de travail du PRFB.

Conclusions

Le règlement intérieur de la Commission Régionale de la Forêt et du Bois de Normandie est approuvé. Il s'applique également au comité sylvocynégétique.

→ Mme EUDIER demande à tous les acteurs d'exprimer leurs avis, d'ici mi septembre, sur la politique de soutien du conseil régional qui leur a été présentée.

→ Le prochain comité sylvo-cynégétique sera organisé en fin d'année, probablement en Novembre 2017.

M. MENNECIER et Mme EUDIER remercient toutes les personnes présentes pour leur participation.

La prochaine commission régionale se réunira en décembre 2017.

La séance est levée à 17 heures.

Le Directeur Régional adjoint
de l'Alimentation, de l'Agriculture
et de la Forêt de Normandie


Paul MENNECIER

La Vice-Présidente
de la Région Normandie


Clotilde EUDIER

PJ :

1. Présentation détaillée des propositions pour une nouvelle politique du Conseil régional en soutien à la filière forêt-bois
2. Diaporama